

**Saint**<sup>ville de</sup>**Étienne**

# **BULLETIN MUNICIPAL**

**ANNEE 2009**

**N° 6**

---

**SEANCE DU 25 MAI 2009**

---

# VILLE DE SAINT ETIENNE

## SOMMAIRE

*Séance du 25 Mai 2009*

<b>1. ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE .....</b>	<b>2</b>
<b>2. APPEL NOMINAL.....</b>	<b>3</b>
<b>3. DEPOT DE POUVOIRS.....</b>	<b>4</b>
<b>4. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>5. DELIBERATIONS N° 227 à N° 230.....</b>	<b>5</b>

## **1. ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

**227 - Aménagement - Urbanisme - Economie**  
**Voiries et Infrastructures**  
Protocole transactionnel avec la Société Stéphanoise des Eaux - Approbation

**228 - Aménagement - Urbanisme - Economie**  
**Voiries et Infrastructures**  
Contrat de concession de distribution d'eau potable - Avenant n° 12 - Approbation

**229 - Aménagement - Urbanisme - Economie**  
**Voiries et Infrastructures**  
Contrat de concession de l'assainissement - Avenant n° 8 - Approbation

**230 - Aménagement - Urbanisme - Economie**  
**Voiries et Infrastructures**  
Budgets annexes eau et assainissement – Parts communales – Approbation

## **2. APPEL NOMINAL**

Le 25 Mai 2009 à 18 heures , le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne s'est réuni salle Albert Lebrun à l'Hotel de Ville, sur la convocation adressée le 19 Mai 2009 sous la présidence de M. Maurice VINCENT, Maire (en application de l'article L 121-12 du Code des Communes).

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Maurice VINCENT, Maire, M. Michel COYNEL, Premier Adjoint, Mme Françoise GOURBEYRE, Adjoint, M. Florent PIGEON, Adjoint, Mme Marie-Odile SASSO, Adjoint, M. Alain PECCEL, Adjoint, Mme Nadia SEMACHE, Adjoint, M. André FRIEDENBERG, Adjoint, Mme Myriam ULMER, Adjoint, M. Jean-Claude BERTRAND, Adjoint, Mme Geneviève ALBOUY, Adjoint, M. Yves RAVEL, Adjoint, Mme Joëlle PERROUX, Adjoint, Mme Pascale VIRARD, Adjoint, M. Joseph FERRARA, Adjoint, Mme Marie-Hélène FAURE, Adjoint, M. Daniel SABOT, Adjoint, Mme Julie POINOT, Adjoint, M. Philippe Rayé, Adjoint, M. Jacques STRIBICK, Conseiller Municipal Délégué, M. Georges RYZ, Conseiller Municipal Délégué, M. François MEHL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Lilette VOLLE, Conseiller Municipal Délégué, M. André DANCERT, Conseiller Municipal Délégué, Mme Maryse BIANCHIN, Adjoint, M. Georges PRUVOST, Conseiller Municipal Délégué, M. Christian CELETTE, Conseiller Municipal Délégué, Mme Jacqueline NEYME, Conseiller Municipal Délégué, M. Rachid MESSAD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Marie-Anne SABLE, Conseiller Municipal Délégué, Mme Véronique NAEGELEN, Conseiller Municipal Délégué, Mme Janique POSTEL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Florence GASPARI, Conseiller Municipal Délégué, M. Norbert NITCHEU, Conseiller Municipal Délégué, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Adjoint, Mme Nora KHENNOUF, Conseiller Municipal Délégué, Mme Angéline DUBOEUF, Conseiller Municipal Délégué, M. François VEYSSIERE, Conseiller Municipal Délégué, Mme Farida BACHA, Conseiller Municipal Délégué, Mme Julie LAVAL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Nicole PEYCELON, Conseiller Municipal, M. Michel THIOLLIERE, Conseiller Municipal, M. Charles MALECOT, Conseiller Municipal, M. Jean-Jacques REY, Conseiller Municipal, Mme Agnès CHANAL, Conseiller Municipal, Mme Ghislaine CELDRAN, Conseiller Municipal, M. Patrick GUILLOU, Conseiller Municipal, M. Gaël PERDRIAU, Conseiller Municipal, Mme Renée DUMONT, Conseiller Municipal, M. Gilles ARTIGUES, Conseiller Municipal, M. Lionel MASSARDIER, Conseiller Municipal Délégué,

### **ETAIENT EXCUSES :**

Mme Paulette MILLET, Conseiller Municipal Délégué, Mme Isabelle ROUX, Conseiller Municipal Délégué, Mme Josette SCHERIANI, Conseiller Municipal, Mme Françoise GROSSETETE, Conseiller Municipal, M. Christian BRODHAG, Conseiller Municipal, Mme Corinne L'HARMET ODIN, Conseiller Municipal, M. Denis CHAMBE, Conseiller Municipal,

### **ETAIENT ABSENTS :**

M. Ahmed BERKOUN, Adjoint,

### **3. DEPOT DE POUVOIRS**

Conformément à la loi (article L 121-12 du Code des Communes)

Mme Paulette MILLET (pouvoir à Mme Jacqueline NEYME) ,Mme Isabelle ROUX (pouvoir à Mme Myriam ULMER) ,Mme Josette SCHERIANI (pouvoir à Mme Agnès CHANAL) ,Mme Françoise GROSSETETE (pouvoir à M. Gaël PERDRIAU) ,M. Christian BRODHAG (pouvoir à M. Jean-Jacques REY) ,Mme Corinne L'HARMET ODIN (pouvoir à M. Michel THIOLLIERE) ,M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) ,

### **4. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Mme Pascale VIRARD, Adjoint

## **5. DELIBERATIONS N° 227 à N° 230**

Politique : *politique*

Délibération n° 227

**Commission** : Aménagement - Urbanisme - Economie

**Direction en charge** : Voiries et Infrastructures

**Objet** : Protocole transactionnel avec la Société Stéphanoise des Eaux - Approbation

### ■ **Rappel et Références :**

Par deux contrats de concession conclus le 30 septembre 1992, la Ville de Saint-Etienne a confié à un délégataire de service public l'exploitation, d'une part, de son service public de distribution d'eau potable et d'autre part, de son service public de l'assainissement.

La Société Stéphanoise des Eaux (SSE) est actuellement le titulaire de ces contrats.

Chacun des deux contrats prévoyait initialement le paiement par le concessionnaire à la Ville " *à titre de redevance pour occupation du domaine public de la Ville et en contrepartie du droit d'exploiter son service d'eau/ d'assainissement, ainsi que pour l'usage de ces installations* ", outre d'une redevance annuelle :

- d'une somme de 350 millions de francs, au titre du contrat de concession du service de l'eau,
- d'une somme de 50 millions de francs, au titre du contrat de concession du service de l'assainissement.

Ces sommes ont ultérieurement été qualifiées de " *droit d'entrée* " illégal (avis rendu le 18 mai 1995 par le Tribunal Administratif de LYON).

En conséquence, la Ville s'est engagée contractuellement à rembourser au concessionnaire " *la valeur actuelle des différents versements effectués à ce titre* ", et ce, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1996.

Concomitamment, le montant et les modalités d'actualisation de la redevance annuelle que s'était engagé à verser le concessionnaire, ont été revus, notamment par la mise en place de redevances :

- d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP), dont le montant du par le concessionnaire à la Ville a été fixé, en valeur au 1<sup>er</sup> juillet 1995, à 12.334.000 francs au titre de la concession du service de l'eau (avenant n° 7) et à 10.944.000 francs au titre de la concession du service de l'assainissement (avenant n° 3).
- d'une redevance d'utilisation des barrages (RUDB), couvrant les frais d'entretien et d'amortissement des ouvrages exposés par la Ville, d'un montant fixé à un taux de 6 % de valeur actualisée des ouvrages, soit 8.655.000 francs par an en valeur au 1<sup>er</sup> juillet 1995 (montant actualisée année en fonction de la formule prévue à l'article 5 du contrat de concession du service de l'eau).

### ■ **Motivation et Opportunité :**

Parallèlement à ce qu'elle a reconnu devoir rembourser à son concessionnaire les valeurs actualisées des droits d'entrée que ce dernier lui avait indûment versés, la Ville a demandé à son concessionnaire de compenser les sommes dues au titre du remboursement des droits d'entrée, par le paiement par avance :

- de la redevance d'utilisation des barrages du contrat eau que la SSE doit payer à la Ville,
- d'acomptes forfaitaires à valoir sur les redevances annuelles d'occupation du domaine public des contrats eau et assainissement.

Cette compensation a fait l'objet d'une convention financière entre la Ville et la SSE, convention financière approuvée par délibération du 25 mars 1996 et signée entre les parties le 10 avril 1996.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Cette convention financière stipulait toutefois en son article 3 que :

*“ La validité de la présente convention est expressément subordonnée au caractère exécutoire des dispositions des avenants 7 au contrat eau et 3 au contrat assainissement.*

*Si, pour un motif quelconque, les délibérations approuvant les avenants eux-mêmes étaient en tout ou partie annulés par la juridiction administrative, les parties conviennent que la présente convention sera elle-même annulée automatiquement et de plein droit.*

*Dans ce cas, la Ville et la Société s'engagent à tirer les conséquences de l'annulation de sorte à se replacer dans la situation qui aurait été la leur en l'absence de toute convention financière ”.*

Or, par un jugement en date du 29 janvier 1997 (req. n° 9600753), le Tribunal Administratif de LYON a annulé la délibération du Conseil municipal de Saint-Etienne en date du 20 décembre 1995 en ce qu'elle approuvait l'article 2 de l'avenant n° 7 au contrat eau.

■ **Contenu :**

Une des délibérations approuvant l'un des avenants en cause ayant ainsi été partiellement annulée par la juridiction administrative, il y a lieu d'en conclure que la convention financière conclue entre la Ville et la SSE n'est plus valide depuis le jugement en date du 29 janvier 1997. Par ailleurs un décret en préparation fixe des valeurs maximales de RODP très inférieures à celles prévues dans la convention.

Dès lors, la Ville et la SSE ont engagé des pourparlers afin de rechercher une solution amiable et transactionnelle.

Le projet de protocole soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante permet aux parties :

- d'acter la nullité de la convention financière signée par les parties le 10 avril 1996,
- de déterminer le montant de leurs créances respectives, et de trouver un accord sur les conditions d'actualisation des montants en cause jusqu'à la fin du contrat ;

Ce calcul est établi en tenant compte des conditions économiques et financières issues de la révision quinquennale des tarifs du service et des formules d'indexation applicables, conditions stipulées au travers des avenants n°12 au contrat de concession du service de l'eau et n°8 au contrat de concession du service de l'assainissement présentés à votre approbation au cours de la présente séance. Si ces conditions économiques et financières venaient à être remises en cause pour quelque motif que ce soit, les parties réexamineraient les termes du présent protocole et à défaut d'accord entre elles en tireraient les conséquences en se replaçant dans la situation qui aurait été la leur en l'absence du présent protocole.

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

■ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : Néant Dont TVA :
- Coût total annuel de fonctionnement TTC : Dont personnel  
Mis en oeuvre :

Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le protocole transactionnel à conclure avec la société stéphanoise des eaux dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant Adjoint ayant reçu délégation à signer ledit protocole.

■ **Débats :**

Voir interventions délibération n°230

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstension(s)	

Politique : <i>politique</i>	Délibération n° 228
<b>Commission :</b> Aménagement - Urbanisme - Economie	
<b>Direction en charge :</b> Voiries et Infrastructures	
<b>Objet :</b> Contrat de concession de distribution d'eau potable - Avenant n° 12 - Approbation	

■ **Rappel et Références :**

L'article 40 du contrat de concession du service public de distribution d'eau potable, conclu le 30 septembre 1992 entre la Ville et la Société Stéphanoise des Eaux, prévoit une révision quinquennale des tarifs du service et des formules d'indexation applicables. La dernière révision quinquennale s'est conclue par la signature de l'avenant n° 9 entré en vigueur le 4 août 2003.

Dès l'été 2007, la ville et son délégataire ont engagé des négociations pour une nouvelle révision du contrat qui n'a pas aboutie avant mars 2008.

■ **Motivation et Opportunité :**

Après la désignation de la nouvelle Assemblée Délibérante, les négociations ont repris avec deux objectifs prioritaires : baisse du prix de l'eau pour l'usager et clarification du montage contractuel.

Un cahier des charges financier, technique et juridique a été établi par la Ville. Il a servi de base non seulement aux négociations avec les délégataire mais aussi à la réflexion menée par un groupe de travail sur le retour en régie municipale.



Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Cet examen complet, sans exclusive, a conduit la Société Stéphanoise des eaux à consentir des améliorations importantes qui seront directement profitables à l'utilisateur.

■ **Contenu :**

Le projet d'avenant soumis à l'approbation de l'Assemblée Communale permet principalement de:

- parvenir à une baisse substantielle des tarifs de base de la rémunération de la Société Stéphanoise des Eaux afin d'obtenir une baisse significative des tarifs payés par l'utilisateur, notamment le consommateur domestique.

La baisse du prix de l'eau est de 1,06 €/m<sup>3</sup> (eau potable et assainissement) jusqu'à une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an soit un prix du m<sup>3</sup> diminué de 4,39 € à 3,33 € pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, étant précisé que 90% des usagers stéphanois ont une consommation inférieure ou égale à 120 m<sup>3</sup>/an.

Pour l'eau potable, la baisse est de 0,56 €/m<sup>3</sup> jusqu'à une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an.

Cette baisse résulte à la fois d'un effort financier de la Société Stéphanoise des Eaux, qui renonce à 6,2 millions d'euros de chiffre d'affaire par an (pour les deux contrats), ainsi que de l'affectation d'une partie des gains d'efficacité constatés à une baisse avec effet dès le 1er janvier 2009 du taux de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux par anticipation sur un projet de décret d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 à intervenir dans les prochaines semaines,

- clarifier les conditions dans lesquelles la Ville exerce son autorité en tant que maître d'ouvrage pour le développement des ventes d'eau en gros aux collectivités extérieures,

- rechercher et mettre en œuvre les meilleures méthodes en matière de gestion prévisionnelle et de suivi du renouvellement des installations en instituant un fonds spécial de renouvellement,

- mettre en œuvre les moyens permettant à la Ville d'être en mesure de mieux gérer ses propres consommations d'eau dans un souci d'économie, de développement durable, et de protection de la ressource,

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

- renforcer encore la transparence en précisant et en accroissant les obligations de la Société en matière de rapports réguliers et d'indicateurs de performance,
- adapter les textes contractuels en vigueur aux évolutions réglementaires constatées depuis la dernière révision quinquennale,
- mettre en place de manière conjointe un fonds destiné à financer des opérations de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

La Commission de Délégation de Service Public dans sa séance du 20 mai 2009 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point Financier :**

• Coût total investissement TTC : Néant Dont TVA :

• Coût total annuel de fonctionnement TTC : Dont personnel  
Mis en oeuvre :

Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°12 au contrat pour la concession du service de distribution publique d'eau potable,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant , adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant dont un exemplaire restera annexé au présent dossier

■ **Débats :**

Voir interventions délibération n°230

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	

Politique : <i>politique</i>	Délibération n° 229
<b>Commission :</b> Aménagement - Urbanisme - Economie	
<b>Direction en charge :</b> Voiries et Infrastructures	
<b>Objet :</b> Contrat de concession de l'assainissement - Avenant n° 8 - Approbation	

■ **Rappel et Références :**

L'article 38 du contrat de concession du service public d'assainissement, conclu le 30 septembre 1992 entre la Ville et la Société Stéphanoise des Eaux, prévoit une révision quinquennale des tarifs du service et des formules d'indexation applicables. La dernière

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

révision quinquennale s'est conclue par la signature de l'avenant n°4 entré en vigueur le 4 août 2003.

Dès l'été 2007, la ville et son délégataire ont engagé des négociations pour une nouvelle révision du contrat qui n'a pas aboutie avant mars 2008.

■ **Motivation et Opportunité :**

Après la désignation de la nouvelle Assemblée Délibérante, les négociations ont repris avec deux objectifs prioritaires : baisse du prix de l'eau pour l'utilisateur et clarification du montage contractuel.

Un cahier des charges financier, technique et juridique a été établi par la Ville. Il a servi de base non seulement aux négociations avec le délégataire mais aussi à la réflexion menée par un groupe de travail sur le retour en régie municipale.

Cet examen complet, sans exclusive, a conduit la Société Stéphanoise des eaux à consentir des améliorations importantes qui seront directement profitables à l'utilisateur.

■ **Contenu :**

Le projet d'avenant soumis à l'approbation de l'Assemblée Communale permet principalement de :

- parvenir à une baisse substantielle des tarifs de base de la rémunération de la Société Stéphanoise des Eaux afin d'obtenir une baisse significative des tarifs payés par l'utilisateur, notamment le consommateur domestique.

La baisse du prix de l'eau est de 1,06 €/m<sup>3</sup> (eau potable et assainissement) jusqu'à une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an soit un prix du m<sup>3</sup> diminué de 4,39 € à 3,33 € pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, étant précisé que 90% des usagers stéphanois ont une consommation inférieure ou égale à 120 m<sup>3</sup>/an.

Pour l'assainissement, la baisse est de 0,50 €/m<sup>3</sup> jusqu'à une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an.

Cette baisse résulte à la fois d'un effort financier de la Société Stéphanoise des Eaux, qui renonce à 6,2 millions d'euros de chiffre d'affaire par an (pour les deux contrats), ainsi que de l'affectation d'une partie des gains d'efficacité constatés à une baisse avec effet dès le 1er janvier 2009 du taux de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux par anticipation sur un projet de décret d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 septembre 2006 à intervenir dans les prochaines semaines.

- rechercher et mettre en œuvre les meilleures méthodes en matière de gestion prévisionnelle et de suivi du renouvellement des installations en instituant un fonds de travaux de renouvellement,

- renforcer encore la transparence en précisant et en accroissant les obligations de la Société en matière de rapports réguliers et d'indicateurs de performance,

- adapter les textes contractuels en vigueur aux évolutions réglementaires constatées depuis la dernière révision quinquennale.

La Commission de Délégation de Service Public dans sa séance du 20 mai 2009 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

■ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : Néant Dont TVA :
- Coût total annuel de fonctionnement TTC : Dont personnel  
Mis en oeuvre :

Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°8 au contrat pour la concession du service de l'assainissement,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

■ **Débats :**

Voir interventions délibération n°230

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	

Politique : <i>politique</i>	Délibération n° 230
<b>Commission :</b> Aménagement - Urbanisme - Economie	
<b>Direction en charge :</b> Voiries et Infrastructures	
<b>Objet :</b> Budgets annexes eau et assainissement – Parts communales - Approbation	

■ **Rappel et Références :**

Par délibération du 7 juillet 2003 l'Assemblée Communale a décidé la création d'une part communale assainissement pour financer le programme global d'assainissement de Saint-Etienne. Le montant de cette contribution a été fixé à 0,117 €/m<sup>3</sup> compte tenu des recettes d'investissement et de fonctionnement prévisibles.

Par ailleurs la Ville doit réaliser depuis de nombreuses années des travaux importants sur les deux barrages (Pas du Riot et Lavalette), réserves d'eau potable pour de nombreuses collectivités de la Loire et de la Haute-Loire. Elle doit aussi mettre en place les prescriptions des périmètres de protection de ses ressources essentielles pour environ 300 000 habitants.

■ **Motivation et Opportunité :**

L'agence de l'eau a décidé, fin 2006, de supprimer les aides au fonctionnement (Prime pour épuration – fonctionnement station d'épuration et Aide au Transfert Maximal – fonctionnement des réseaux d'assainissement). Ces aides étaient intégrées dans le plan prévisionnel de financement, établi en 2002, à hauteur de 900.000 € et leur suppression doit donc être aujourd'hui compensée par une augmentation de la part communale assainissement de 0,083 €/m<sup>3</sup> échelonnée sur trois ans :

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

- 2009 : + 0,023 €/m<sup>3</sup> soit une part communale assainissement de 0,14 €/m<sup>3</sup>
- 2010 : + 0,030 €/m<sup>3</sup> soit une part communale assainissement de 0,17 €/m<sup>3</sup>
- 2011 : + 0,030 €/m<sup>3</sup> soit une part communale assainissement de 0,20 €/m<sup>3</sup>

En 2011, l'augmentation de la part communale permettra une recette supplémentaire de 690.000.€

Le montant des travaux à réaliser pour la sécurisation des ressources en eau est estimé à 9.000.000.€HT subventionnés à hauteur de 30% principalement par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Pour financer ces travaux, la ville doit mettre en place une part communale eau potable de 0,05 €/m<sup>3</sup> échelonnée sur deux ans :

- 2009 : 0,03 €/m<sup>3</sup>
- 2010 : +0,02 €/m<sup>3</sup> soit une part communale eau potable de 0,05 €/m<sup>3</sup>.

■ **Contenu :**

Les parts communales seront perçues par la Société Stéphanoise des Eaux auprès des usagers pour le compte de la Ville sans rémunération complémentaire et reversées chaque trimestre.

Le montant de la part communale assainissement est fixé à 0,14 €/m<sup>3</sup> et celui de la part communale eau potable à 0,03 €/m<sup>3</sup>.

Ces deux tarifs seront applicables à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire.

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

■ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : Néant Dont TVA :
- Coût total annuel de fonctionnement TTC : Dont personnel  
Mis en oeuvre :

Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la création d'une part communale pour le service public d'eau potable de la Ville de Saint-Etienne,
- fixer le montant de la part communale eau potable à 0,03 €/m<sup>3</sup> à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire,
- fixer le montant de la part communale assainissement à 0,14 €/m<sup>3</sup> à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire.

■ **Débats :**

**M. LE MAIRE**

Je souligne que, concernant l'avenant n°8 relatif au contrat de concession de l'assainissement, un additif a été déposé sur vos tables portant sur un article 7-3bis complémentaire.

Ces quatre délibérations vont vous être présentées dans leur contenu par M. PECCEL, M. BERTRAND et Mme ALBOUY, sous forme de diaporama afin que les choses soient le plus clair possible car c'est un dossier d'une grande complexité juridique et technique.

En préambule, j'indique que ce conseil municipal s'inscrit dans une longue histoire du dossier de l'eau et de l'assainissement dans notre ville. Une histoire qui a mobilisé beaucoup de conseils municipaux, des conseils ordinaires, des conseils extraordinaires, qui a suscité énormément de débats, beaucoup de recours juridiques, beaucoup d'appréciations extérieures, notamment de la Chambre régionale des comptes.

Bref, ce conseil municipal marque une étape importante dans ce dossier majeur pour beaucoup de Stéphanoises et de Stéphanois, et pour notre ville.

Avant d'aborder le détail de ces délibérations, je souligne que je vous propose d'approuver aujourd'hui les résultats de négociations menées depuis huit mois avec le délégataire, la Société Stéphanoise des Eaux, et en conséquence de modifier considérablement les contrats de délégation de service public qui ont été passés en 1992, puis modifiés à plusieurs reprises. Je rappelle que ces contrats courent jusqu'en 2022. Il s'agit formellement aujourd'hui de modifier profondément l'économie de ces contrats et leur contenu, pour intégrer le résultat de ces négociations.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Pour comprendre toute la portée de ce conseil municipal, il faut expliquer brièvement le contexte de cette histoire.

Le contrat initial a été approuvé par un conseil municipal du 9 septembre 1992, dans un contexte où les finances de notre ville étaient déjà dégradées puisque la dette était très importante. Elle avait beaucoup augmenté depuis 1988. La décision de l'époque de recourir à la Société Stéphanoise des Eaux pour gérer le service eau et assainissement a été exposée comme une décision politique et comme une décision financière.

Une décision politique parce que passer d'un service en régie directe à un service concédé était un acte politique fort, qui mettait en avant l'efficacité du secteur privé et qui portait de fait un regard critique sur le service public. Ce fut l'un des débats majeurs de l'époque.

Une décision politique également parce qu'il s'agissait de faire rentrer de l'argent dans les caisses du budget municipal, tout en le faisant rembourser par une augmentation du prix de l'eau incluse dans ce contrat jusqu'en 2022 ; donc de faire payer les usagers plutôt que les contribuables, usagers qui parfois ne sont pas imposables et qui étaient soumis à cette augmentation.

Une décision financière qui a été expliquée par le maire de l'époque, M. DUBANCHET, comme étant indispensable de son point de vue. Il a parlé de contrat du siècle, en évoquant la somme de 1 milliard de francs, soit 150 ou 160 M€ Il a précisé ainsi qu'il entendait bien, à travers cette augmentation du prix de l'eau et cette concession au privé du service, faire rentrer de l'argent pour rééquilibrer les comptes publics.

Donc, décision politique et financière, qui d'ailleurs avait été préparée par une hausse du prix de l'eau avant même cette transaction avec le secteur privé. En effet, le prix de l'eau avait été fortement augmenté depuis 1990.

Cette décision, l'histoire l'a montré, a été très approximative sur le plan juridique parce qu'elle a suscité énormément de recours dont un grand nombre a été entendu par les tribunaux. Cela a provoqué donc des réajustements et une période durant laquelle il n'y avait même plus de prix officiel de l'eau dans notre ville.

Parmi ces ajustements, l'un des jugements majeurs a consisté à invalider la perception de droits d'entrée, et a donc obligé notre ville à passer une convention financière en 1996, qui fait l'objet de la première délibération puisque c'est cette convention financière que nous allons vous proposer d'annuler aujourd'hui, à travers un nouvel accord avec la Stéphanoise des Eaux.

Je rappelle que la Société Stéphanoise des Eaux était détenue à 50 % par la Lyonnaise des Eaux et à 50 % par la Générale des Eaux. Sans entrer dans le détail de ce qui constituait le cœur de la délégation de service public en 1992, je précise qu'en contrepartie de la gestion du service des eaux jusqu'en 2022, la société Stéphanoise des Eaux transférait la dette du service des eaux à l'entreprise société Stéphanoise des Eaux pour 304 MF. Cela signifie qu'une dette qui était dans un budget municipal passait dans la société, ce qui en l'espèce était relativement neutre puisque le prix de l'eau municipale incluait nécessairement aussi le remboursement de cette dette. Donc, ce n'est pas sur cet élément qu'il y a eu un gros changement avant et après. En effet, il fallait bien intégrer dans le prix de l'eau le remboursement de la dette du service des eaux.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Le deuxième point de ce contrat était que la société Stéphanoise des Eaux réglait 400 millions de francs de droit d'usage, et une redevance annuelle de 22 MF pendant 30 ans. Ces droits d'usage ont été ensuite contestés par les tribunaux. Et cet ensemble de 400 MF de droits d'usage et de 22 MF de redevance annuelle avait permis à M. DUBANCHET de dire que le total faisait approximativement 1 milliard de francs. Ainsi, de son point de vue, il faisait rentrer cette somme dans les caisses de la ville sur toute la période.

Dans la réalité, la Société Stéphanoise des Eaux récupérait ce milliard de francs, et même au-delà, à travers une augmentation du prix du service de l'eau et de l'assainissement, programmée de 1992 à 2022. Je rappelle que le prix de l'eau et de l'assainissement est passé, toutes taxes comprises, de 1,53 € en 1990 à 4,39 € en 2008, au moment où nous avons été élus. Soit un quasi triplement du prix du service.

Ce sont donc, dans la réalité, les Stéphanois qui, durant toute cette période, ont payé « ce contrat du siècle » à travers un prix de l'eau beaucoup plus élevé que ce n'eut été le cas dans une gestion normale.

Ainsi que je l'indiquais précédemment, à la suite de plusieurs jugements, les droits d'usage, c'est-à-dire le droit d'entrer de 400 MF, ont été déclarés illégaux par le tribunal administratif. Donc, en droit, la ville était condamnée à rembourser ces 400 MF, soit 60 M€. Nous étions en 1996, la ville de Saint-Etienne a alors négocié une convention financière, objet de notre première délibération, pour ne pas rembourser ces 400 MF. Avec l'accord de la Stéphanoise des Eaux, la ville a créé une redevance d'occupation du domaine public et une redevance d'utilisation des barrages, qui ont été ajustées à 388 MF. Comme pour les droits d'entrée, la Stéphanoise des Eaux a répercuté ces montants dans le prix de l'eau.

Sur le plan technique, il s'agissait simplement de reconnaître, dans cette convention financière, que l'entreprise avait payé par avance les 388 MF, à travers le droit d'entrée, pour une redevance qui devait durer jusqu'en 2022.

Cette convention financière, sur laquelle nous nous sommes beaucoup penchés, qui a été approuvée par le conseil municipal du 26 mars 1996, s'est révélée particulièrement défavorable aux Stéphanois, pour plusieurs raisons :

1. Un taux de refinancement de 9,04 % était appliqué pour l'ensemble des sommes dues par la ville. Ce taux était particulièrement élevé au regard des taux moyens des obligations sur la période qui tournaient autour de 5 %.
2. Un amortissement long du capital faisait qu'on payait d'abord des intérêts pour ne rembourser le capital qu'à la fin. Nous en sommes encore là aujourd'hui puisqu'en 2008, sur les 60 M€ correspondant aux 400 MF, il reste encore 54 M€ de capital à rembourser. Donc, seulement 5 M€ de capital ont été remboursés par l'application de cette convention financière. L'essentiel de ce qui a été payé jusqu'ici, ce sont des intérêts.

Cette convention était très défavorable à notre ville et aux Stéphanois parce que, globalement, sur l'ensemble de la période, en contrepartie des 60 M€ apportés par la Stéphanoise des Eaux sur les 30 ans, avec les conditions que je viens d'évoquer, les Stéphanois devaient rembourser 168,6 M€



Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Cette convention financière était donc très défavorable, elle était en plus fragile sur le plan juridique puisque nous avons retrouvé un jugement du tribunal administratif du 29 janvier 1997, soit seulement quelques mois après, qui indiquait presque de manière limpide que cette convention ne pouvait juridiquement être viable du fait de l'annulation par le tribunal administratif d'un élément sur lequel elle s'appuyait. Et c'est d'ailleurs sur cet élément que nous avons fondé le cadre de notre négociation avec la Stéphanoise des Eaux pour dire que ce jugement du tribunal administratif valait annulation, et donc exigeait une nouvelle négociation. Mais c'eut été possible depuis 12 ans.

Tel est le cadre financier et juridique qui va nous amener à cette première délibération, les délibérations 228 et 229 étant les conséquences de cette décision sur l'évolution du prix de l'eau pour 2009 et dans les années à venir ; la quatrième délibération portant sur des éléments ayant trait à l'utilisation des barrages, et à nos relations avec les communes environnantes.

Nous nous sommes engagés, devant les Stéphanois, sur ce dossier de façon très claire, en disant que nous voulions diminuer le prix de l'eau qui était manifestement exorbitant dans notre ville, puisque très au-dessus de tout ce que nous pouvions observer ailleurs et très au-dessus de la moyenne nationale. Je m'étais engagé, devant les électeurs, sur le plan de la méthode, à examiner les conditions d'un retour en régie directe, un retour au service public, et que parallèlement nous entamerions des négociations avec la Stéphanoise des Eaux, et qu'au bout du compte, je proposerais au conseil municipal la solution, qui parmi les deux, me paraîtrait la plus conforme aux intérêts de notre ville et des Stéphanois.

Cette démarche a été scrupuleusement respectée. En effet, pour ce qui concerne la diminution du prix de l'eau, nous allons atteindre 1,06 € par mètre cube jusqu'à 120 mètre cube, c'est l'objet des délibérations 228 et 229. C'est une baisse de 23 %, elle n'a pas d'équivalent en France. Elle est justifiée. C'est un retour à une situation normale et juste pour les Stéphanois car le prix imposé était manifestement excessif.

J'ai donc fait évaluer l'alternative d'un retour en régie immédiat en 2009, bien que le contrat signé par notre collectivité se poursuit jusqu'à 2022. Nous reviendrons dans un instant sur les éléments qui ont fait que nous ne proposons pas de retenir cette solution.

Nous voulions également assurer une plus grande transparence dans la gestion de l'ensemble des relations avec la Stéphanoise des Eaux. Et nous voulions enfin assainir et rétablir un montage contractuel qui ne puisse plus faire l'objet de remises en cause et de contestations par les tribunaux ainsi que de rapports très critiques de la Chambre régionale des comptes ce qui, je le rappelle, a été le cas en 1998 et 2003.

Tels sont donc les engagements que nous avons pris et la démarche que nous avons suivie. Nous avons, lors de l'élection municipale l'an dernier, porté la nécessaire baisse du prix de l'eau à Saint-Etienne. Aujourd'hui, c'est pour moi un honneur -et une nécessité bien sûr- que de remplir cet objectif. Je vous le propose dans ce conseil municipal, en pensant à tous ceux qui se sont battus depuis 1992 : les élus, les associations d'usagers, les syndicats, les militants de base, les Stéphanois de base qui ne comprenaient pas non plus cette augmentation aussi forte du prix de l'eau. Ils avaient raison, c'est le sens de la délibération que je propose aujourd'hui au nom de la majorité.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

J'ajoute qu'un tel résultat, qui n'a pas d'équivalent dans notre pays, ne peut pas être obtenu par le maire seul et par ses principaux adjoints impliqués dans le dossier seuls. Je voudrais les remercier car ils ont mené huit mois de négociations difficiles, ainsi que les services de la ville car c'est un dossier d'une grande complexité, d'une grande technicité.

Nous n'aurions pas pu obtenir un résultat aussi intéressant sans une implication très forte de nos services et sans leur grande compétence juridique, technique et financière sur ce dossier. Tel est le contexte global dans lequel nous nous sommes situés pour vous proposer cette première délibération. Je demande à Alain PECEL de poursuivre pour entrer dans la technique. Les conseillers municipaux doivent en être informés.

Je propose à Alain PECEL de prendre la suite de cette présentation du diaporama, puis à Jean-Claude BERTRAND et ensuite à Geneviève ALBOUY.

**M. PECEL**

Merci Monsieur le Maire.

La période de négociation a été très difficile. Nous comprenons, au vu de la galette à partager, que les intérêts des groupes soient ardemment défendus, y compris aux niveaux technique et juridique.

Nous avons donc décidé de constituer un groupe restreint d'élus pour négocier avec la Stéphanoise des Eaux, et en parallèle nous faisons travailler nos services pour envisager les deux hypothèses.

Je tiens à mettre en avant ce qui nous a permis d'aboutir dans cette négociation, à savoir la véracité tenable d'une régie. Effectivement, les premiers mois de discussion ont été très délicats avec la Stéphanoise des Eaux puisqu'il a été retiré de leurs profits 6,2 M€ Ainsi, il a fallu plusieurs mois pour leur arracher de 1,3 M€ à 1,5 M€

J'ai lu dans la presse les propos d'un ancien conseiller municipal indiquant : « on aurait pu le faire ». Manifestement, c'eût été impossible pour plusieurs raisons. En effet, je ne vois pas comment des groupes politiques qui ont réussi à privatiser un service compétent pourraient avoir une quelconque crédibilité devant une entreprise comme la Stéphanoise des Eaux. A l'époque de M. DUBANCHET, la mairie était UDF et la décision avait été appuyée par le RPR. A notre époque, ces mêmes groupes sont l'UMP et le MODEM.

Donc, nous pouvons dire que l'arme du retour en régie a été absolument décisive. En effet, début 2008, il était possible d'engager la négociation sur la révision tarifaire du prix du mètre cube d'eau. Or, si cela n'a pas été fait, c'est qu'il y avait des raisons objectives à ne pas pouvoir trancher favorablement en direction des usagers.

Ces scénarios ont été étudiés selon plusieurs éléments : un cahier des charges financier, un cahier des charges technique et juridique, afin d'obtenir des objectifs à la hauteur des exigences d'un véritable service public de l'eau.

Après que la Stéphanoise des Eaux ait vraiment craint de perdre cette activité, nous nous sommes mis sérieusement à débattre du tarif de l'eau. Et c'est pour ces raisons que nous avons

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

pris du retard par rapport à ce conseil municipal car il a fallu affiner juridiquement tous les problèmes qu'il était nécessaire de régler.

Nous avons donc évalué l'hypothèse du retour en régie immédiate. Elle a été plausible dans la mesure où nous nous sommes aperçus, après un grand travail de réflexion et un travail technique, que nous pouvions proposer un prix du mètre cube nettement moins cher que celui appliqué depuis 1992. La seule difficulté à laquelle nous avons été confrontée porte sur l'indemnité de rupture susceptible d'être demandée à la ville de Saint-Etienne. En effet, elle pouvait osciller entre 40 M€ et 80 M€ et devait être inévitablement répercutée sur le prix du mètre cube.

Le passage en régie pouvait se réaliser au plus tôt en 2010, mais il fallait qu'il intègre la dette contractée par la ville de Saint-Etienne en 1992. Nous n'avons donc pas retenu ce choix dans la mesure où les Stéphanois n'étaient pas en capacité de bénéficier immédiatement d'une baisse tarifaire significative.

Il a été annoncé 23 % par M. le Maire, en fait cela va même au-delà. Par rapport au tarif pratiqué par la Stéphanoise des Eaux (4,39 €), 70 centimes portent sur des taxes non perçues par la Stéphanoise des Eaux. En fait, nous obtenons une baisse de 1,06 € sur 3,70 €. Donc, la baisse est encore plus conséquente que les 23 % annoncés.

Par conséquent, nous avons fait le choix de l'intérêt des usagers par rapport à une position dogmatique qui a été avancée par certains, notamment ceux qui traitent parfois les membres de la majorité de sectaires. Nous avons placé l'utilisateur au cœur de nos préoccupations, et dans leur seul intérêt, nous avons abouti à une négociation qui satisfera toutes les parties. Surtout que nous ne voulions pas faire assumer aux Stéphanois des risques financiers supplémentaires considérables comme les 150 M€ d'emprunt à haut risque qui ont été souscrits entre 2002 et 2007.

Les résultats de la négociation portent sur une baisse du chiffre d'affaires de 6,2 M€. C'est la forme que nous donnons à la moralisation de la politique et de l'économie. Le Président de la République est intervenu en disant qu'il fallait moraliser l'économie, face à la crise capitaliste qui sévit dans le pays il faut moraliser l'économie. Nous avons fait le choix de prendre des dividendes aux actionnaires pour les redistribuer en termes de pouvoir d'achat en direction des usagers. C'est particulièrement efficace, et cela ne contribue pas à une quelconque perte d'emploi. En revanche, cette baisse significative va permettre aux usagers de vivre plus dignement.

Par ailleurs, la rémunération de la Stéphanoise des Eaux pour la gestion des eaux pluviales a été diminuée de 525 000 € sur un montant qui atteignait 1,533 M€

Nous avons également renforcé la transparence en précisant et en accroissant les obligations de la Stéphanoise des Eaux en matière de rapports réguliers et d'indicateurs de performance. Cela n'est pas vain. En effet, dans le domaine des travaux, il faut savoir que nous n'apprenions qu'a posteriori, et encore pas forcément avec des appuis techniques formidables, ce qui se passait sur le réseau que nous gérons.

Donc, nous contrainsons la Stéphanoise des Eaux à traiter d'égal à égal avec la ville, afin de permettre un véritable contrôle de la délégation de service public.

Par ailleurs, je précise qu'il n'était pas possible, sur une question aussi délicate et difficile, avec un enchevêtrement de dossiers particuliers, de soumettre le choix au référendum. En effet, en parallèle à la gestion du contrat, il a fallu également gérer le dossier de l'exploitation de la valorisation thermique des boues et la gestion de la station d'épuration du Porchon. Cette station fait l'objet d'un contrat qui sera débattu lors d'un prochain conseil municipal. Et sa gestion ne nous coûtera pas plus cher alors qu'elle est totalement rénovée et que les potentialités d'assainissement sont passées de 10 % avant 2008 à 90 % aujourd'hui.

Tels sont les termes d'une négociation, certes difficile mais ô combien intéressante, afin de remettre dans cette ville un peu de justice sociale à la hauteur de celle que sont en droit d'attendre les habitants.

#### **M. LE MAIRE**

Merci Alain PECEL. Je donne la parole à Jean-Claude BERTRAND pour intervenir sur le plan financier.

#### **M. BERTRAND**

Merci Monsieur le Maire.

La présentation que vient de faire Alain PECEL était nécessaire pour que les Stéphanois comprennent la difficulté de la négociation et sa longueur. En effet, ce n'est qu'un an après notre élection que nous pouvons présenter un prix de l'eau en baisse significative.

Le prix du mètre cube passe de 4,39 € à 3,33 € pour une consommation de 120m<sup>3</sup>. Ceci représente donc une baisse de 1,06 €/m<sup>3</sup>, soit 23 % du prix payé jusqu'à présent. Cette baisse a un effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ainsi, les factures du deuxième semestre seront rectifiées pour les Stéphanois qui auront payé l'eau à l'ancien prix pour le premier semestre.

Ainsi, la ville passe d'un statut qui n'était pas très enviable de ville dont le prix de l'eau était le plus cher de France à une situation qui la place dans la moyenne des villes européennes, laquelle moyenne se situe à 3,40 €/m<sup>3</sup>.

Tous les usagers stéphanois bénéficient de cette baisse de 1,06 € sur les 120 premiers mètres cubes consommés, en sachant que la consommation moyenne du ménage oscille entre 60 et 80m<sup>3</sup>. Ainsi, 80 % des Stéphanois bénéficient de la baisse totale.

Au-delà de 120m<sup>3</sup> consommés et jusqu'à 10 000m<sup>3</sup>, la baisse est dégressive, donc le prix augmente de manière progressive. Il s'agit d'une volonté politique pour inciter à économiser l'eau dans le cadre de la sauvegarde de la planète.

Pour parvenir à cette baisse significative, le détail d'une facture pour une consommation de 120m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2009 est le suivant :

- La partie variable de l'eau, c'est-à-dire la consommation, coûtait 179,72 € elle passe à 112,56 €
- La prime fixe, c'est-à-dire l'abonnement, reste à 19,44 €
- La location du compteur reste également à 19,44 €
- La partie variable de l'assainissement, c'est-à-dire la facture assainissement en fonction de l'eau consommée, passe de 180,06 € à 120,36 €
- La prime fixe assainissement reste à 25,28 €

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

- La partie relative à l'Agence de l'eau reste à 61,32 €
- La part communale d'assainissement passe de 14,04 € à 16,80 € afin que la ville puisse continuer à réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de l'assainissement, amélioration qui certes a été constatée à la station du Porchon.
- Il est instauré une part communale de 3,60 € afin de permettre la réalisation des gros travaux prévus sur les barrages.

Ainsi, le total TTC qui était de 4,39 €/m<sup>3</sup> avec l'ancien tarif passe à 3,33 €/m<sup>3</sup> avec le nouveau tarif, soit une baisse de 1,06 € telle qu'annoncée.

Je vous propose un certain nombre de simulations en fonction de la consommation des ménages.

Un ménage qui consomme 60m<sup>3</sup> d'eau, ce qui correspond à près de la moitié des ménages stéphanois, va voir sa facture passer de 360,53 € à 296,96 € soit une économie de 63,57 € sur l'année.

Un ménage qui consomme 80m<sup>3</sup> va voir sa facture passer de 458,14 € à 373,39 € soit une économie de 84,75 €

Un ménage qui consomme 120m<sup>3</sup> va voir sa facture passer de 526,77 € à 399,63 € soit une économie de 127,14 €

Comme l'a dit il y a un instant mon collègue PECEL, c'est du pouvoir d'achat rendu aux Stéphanois.

**M. LE MAIRE**

Je donne maintenant la parole à Geneviève ALBOUY pour présenter les points qui tiennent à la consommation municipale, ainsi que les conséquences de cet accord sur les parts communales et sur nos relations avec les communes à qui nous vendons de l'eau en gros.

**Mme ALBOUY**

Merci Monsieur le Maire.

La ville de Saint-Etienne va être traitée au même titre que les Stéphanois, c'est-à-dire que la mutualisation des consommations de la ville disparaît, ce qui se traduit par la mise en place de compteurs qui permettront de payer les mètres cubes consommés selon la tarification qui vous a été présentée. Jusqu'à présent, cette mutualisation ne permettait pas d'avoir une vision très nette sur la consommation de la ville, elle va donc disparaître, le but étant de tendre vers la disparition du forfait.

Il s'agit également d'une véritable politique de développement durable qui consiste à réduire notre consommation d'eau puisque moins nous consommons, moins nous paierons. Dans cette optique, nous faisons actuellement des études pour utiliser de l'eau brute, donc de l'eau non traitée ce qui est beaucoup moins cher, et de l'eau pluviale pour les arrosages et les lavages.

Les diapositives suivantes montrent que nous avons également inclus dans ces négociations une considération très grande concernant les infrastructures.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Ainsi, la Stéphanoise des Eaux se voit imposer des obligations de maintenance et de travaux avec la mise en place d'un fonds de renouvellement. Ceci va nous permettre de suivre les véritables travaux d'entretien et de maintenance qui sont effectués dans un souci de transparence et de contrôle, et de provisionner ce compte pour les travaux à venir.

Nous savons en outre que notre ressource en eau provient de nos barrages : celui de Lavalette et celui du Pas du Riot. Or, ces deux ouvrages nécessitent des travaux liés à la sécurité, et ce depuis des années. L'instauration d'une part communale eau va nous permettre de réaliser ces travaux, et le tableau qui vous est présenté vous fait suivre l'évolution de ces parts communales.

Pour ce qui concerne la part eau, elle est créée pour réaliser les travaux nécessaires à la sécurité de nos barrages de Lavalette et du Pas de Riot, et pour sécuriser notre alimentation en eau. Elle atteindra 0,05 €/m<sup>3</sup> en 2010.

Pour la part communale assainissement, elle est augmentée pour tenir compte de la suppression des aides au fonctionnement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. En effet, celle-ci supprime ses aides au fonctionnement, nous devons donc équilibrer le budget.

L'exploitation de la station d'épuration, qui est une station performante, n'a aucune incidence financière sur l'usage.

Je tiens également à préciser que la création de la part communale eau et l'augmentation de la part communale assainissement n'auront pas d'impact sur la minoration de 1,06 €/m<sup>3</sup> d'eau.

Enfin, en application de la loi 2005-95 du 9 février 1995, un fonds destiné à financer des opérations de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères sera mis en place. L'engagement de la Stéphanoise des Eaux est de 30 000 €/par an.

Ensuite, je vous propose d'aborder le sujet de l'eau que Saint-Etienne vend auprès des communes adhérentes au Syndicat des Eaux du Furan (SIDEFU). Ces communes sont au nombre de 10, pour une consommation estimée à 3 millions de mètres cubes par an. Nous avons donc une incidence directe de nos négociations sur la vente d'eau traitée. Elle se traduit par une baisse de 0,035 €/m<sup>3</sup>, baisse à laquelle s'ajoute la non application de l'augmentation que la Stéphanoise des Eaux devait appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui s'élevait à 0,15 €/m<sup>3</sup>. S'ajoute également le non paiement de la part communale eau qui est de 0,05 €/m<sup>3</sup> à l'horizon 2010. D'où une baisse pour notre vente d'eau aux communes du SIDEFU de 0,235 €/m<sup>3</sup>.

Il convient d'ajouter à cela que ces communes bénéficieront des recettes que nous obtiendrons compte tenu des ventes futures d'eau que nous pourrions faire, et cela au prorata des volumes d'eau consommés.

Ces quelques commentaires font bien ressortir notre préoccupation constante et tenace de défendre au mieux les intérêts des Stéphanois, sans oublier les intérêts de ceux qui nous achètent de l'eau.

**M. LE MAIRE**

Merci Geneviève ALBOUY.

Nous avons essayé d'être le plus simple possible dans l'exposé de ces quatre délibérations. Cependant, chacun sait que le dossier est d'une grande complexité.

Avant de vous donner la parole pour débattre de ces quatre délibérations, je voudrais conclure en soulignant ce qui se serait passé si cette délégation de service public n'avait pas été négociée de la sorte.

Jusqu'en 2022, les Stéphanois auraient eu à payer, à travers le prix de l'eau, une somme avoisinant les 100 M€ Et les contribuables, à travers l'économie que nous réalisons sur la gestion des eaux pluviales, auraient eu à payer 8,7 M€de plus.

En résumé, nous pouvons considérer que les majorités précédentes, au-delà de celle de M. DUBANCHET, avaient acté le principe d'une taxation des Stéphanois sur 30 ans, avoisinant les 200 M€entre les différentes dispositions prises. Nous leur rendons 100 M€par ces délibérations.

C'est une décision de justice sociale, car nous rendons cet argent à des personnes qui ne payent pas l'impôt, donc aux plus modestes d'entre eux, ainsi qu'aux autres. C'est une décision à fort contenu environnemental comme vient de le rappeler Geneviève ALBOUY, puisque nous concentrons la baisse en dessous d'une consommation de 120m<sup>3</sup>/an, de façon à inciter à économiser l'eau.

C'est une décision qui encourage l'intercommunalité car, même si seule la ville de Saint-Etienne a négocié, nous avons intégré également les conséquences sur les communes avoisinantes.

C'est la fin de l'impôt sur l'eau qui a duré pendant 17 ans. C'est plus largement une volonté forte de mieux maîtriser toutes les délégations de service public, et de mieux défendre les Stéphanois.

J'ai la conviction qu'il eut été possible d'obtenir peut-être pas les mêmes résultats, mais en tout cas des améliorations dans les années antérieures. Mais il fallait une volonté politique.

Je terminerai par une citation que je n'attribuerai à personne parce qu'elle est attribuée à tellement de monde que l'on ne sait plus qui l'a prononcée le premier : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ». C'est ce que nous avons démontré dans cette négociation, et c'est ce que nous continuerons à faire dans l'ensemble des dossiers qui concernent les intérêts de nos concitoyens.

Je vous remercie d'avoir été aussi studieux, et je passe la parole à M. ARTIGUES qui la demande, puis à M. THIOLLIERE et à M. REY.

**M. ARTIGUES**

Monsieur le Maire, nous voici donc réunis une nouvelle fois pour un énième épisode du roman-fleuve du prix de l'eau à Saint-Etienne, qui alimente la chronique depuis maintenant plus de 17 ans. Et cela n'est sûrement pas terminé.

Monsieur le Maire, vous avez choisi de faire de cet unique sujet l'ordre du jour de notre conseil, afin de bien faire ressortir l'importance de ce dossier. C'est pour vous -personne n'est

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

dupe- un élément de votre communication. Il n'y avait en effet aucune urgence, je pense que rien ne se passera de nouveau entre aujourd'hui 25 mai et le prochain conseil ordinaire du 8 juin.

Mais votre effort ne sera ainsi pas noyé dans une multitude de dossiers courants. Personne ne pourra plus dire qu'en 18 mois, il n'y a eu aucune bonne nouvelle pour les Stéphanois.

Nous devons donc d'abord à l'honnêteté de reconnaître le côté positif du résultat que vous avez obtenu dans la négociation, en faveur du pouvoir d'achat des Stéphanois. Et dans la période de difficultés que nous rencontrons, ce n'est pas négligeable. La baisse du prix du mètre cube d'eau est sensible, et c'est une victoire symbolique qui est à mettre à votre crédit.

Elle arrive d'ailleurs plutôt au bon moment pour vous, après une série de mesures mal vécues, comme l'augmentation de 7,5 % des impôts locaux, que nous n'avions pas cautionnée, et celle de plusieurs tarifs municipaux. La baisse votée ce soir est importante, mais elle est loin de compenser les hausses que vous avez voulues. Je m'arrêterai là, car j'imagine que vous allez me reprocher de confondre les contribuables et les consommateurs, bien que souvent ce soient les mêmes personnes.

Je tiens à préciser également que la négociation que vous avez menée est contractuellement quinquennale, ce qui signifie que quelle qu'ait été l'équipe municipale issue des urnes l'an dernier, elle aurait eu de toute manière à se saisir de ce dossier. Et nous-mêmes dans le programme de la liste que je conduisais, figurait aussi en bonne place -cela ne vous a pas échappé- cette question du prix de l'eau.

Comme vous l'avez fait, nous aurions mené des discussions serrées avec la Stéphanoise des Eaux. Et si elles n'avaient pas abouti, nous aurions pu envisager, comme vous, la remunicipalisation du service. Et dans cette hypothèse, je vous le rappelle n'en déplaise à M. PECCEL, compte tenu du fait que cela aurait engagé durablement l'avenir de notre ville, nous aurions interrogé les Stéphanois directement, par l'intermédiaire d'un référendum d'initiative locale.

Pour votre part, Monsieur le Maire, vous aviez écarté cette possibilité dès le début, pensant que le dossier était trop complexe et trop technique pour être tranché par les habitants eux-mêmes. Nous avons été surpris par cette réponse, alors que vous vous faisiez le chantre de la démocratie locale. Ne prenons pas nos concitoyens pour plus bêtes qu'ils ne sont. Pour nous, tout est question de pédagogie. Mais nous aurons sûrement l'occasion, au cours de ce mandat, de vous demander sur d'autres sujets d'exprimer concrètement votre confiance aux Stéphanois qui vous ont élu.

Concernant la remunicipalisation éventuelle, vous nous dites que le seul fait de l'avoir évoquée a été un élément déterminant pour l'aboutissement de la négociation. Sur ce point, nous avons quelques doutes, car nous restons un peu sur notre faim après votre présentation de ce soir. En effet, nous n'avons aucun élément chiffré sur ce qu'aurait coûté ce retour dans le giron municipal, en termes d'indemnité de rupture de contrat ou de réintégration d'une partie du personnel. Pourquoi ne pas nous donner des sommes précises, assurant une réelle transparence ? Nous sommes obligés de vous croire sur parole. Où est cette étude approfondie que vous mettez en avant ?

En fait, nous pensons que vous vous êtes contenté simplement d'évoquer ce retour en régie comme une possibilité, sans y croire vraiment, avec certainement le souci aussi de satisfaire



Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

une partie de votre majorité très plurielle, donc très complexe, particulièrement ceux qui étaient sensibles à ce point du dossier. D'ailleurs, les attaques politiciennes gratuites, lancées tout à l'heure et que je ne relèverai pas, confirment ce que nous avons toujours pensé.

Vous présentez vos choix comme étant emprunts de justice sociale, puisque la baisse la plus forte est enregistrée pour les petites consommations, en dessous de 120m<sup>3</sup>/an. N'est-ce pas une fausse bonne idée ? Même si vous nous précisez que 90 % des Stéphanois se situent dans cette fourchette, qu'en est-il des familles nombreuses, pas forcément les plus aisées, qui peuvent ainsi être pénalisées ?

Et je ferai la même remarque pour les entreprises dont l'activité dépend essentiellement de l'utilisation de l'eau. La mécanique par exemple nécessite énormément moins d'eau que le textile qui en fait une de ses matières premières. Comment allez-vous tenir compte de ces éléments, de ces contradictions ? Vous allez sûrement me dire que ce sont des cas très particuliers, mais je crois qu'ils ne sont pas négligeables.

Nous apprécions, par ailleurs, votre volonté de montrer l'exemple, c'est très bien. Les services municipaux seront particulièrement observés en la matière, et spécialement pour l'eau utilisée pour le lavage des rues et des trottoirs. D'autres villes, dont Paris, utilisent de l'eau non traitée pour ces travaux. Vous nous avez donné quelques pistes, nous aimerions en savoir plus sur les initiatives concrètes que vous envisagez. Ne pourrait-il pas y avoir un captage par exemple en amont de la station de Solaure où l'eau est encore brute ?

Vous avez évoqué la piste de la réutilisation des eaux pluviales, c'est une très bonne chose. De même que la mise en place d'une mesure systématique des consommations municipales. Le système de forfait n'était pas satisfaisant, c'est une bonne évolution.

Concernant le fonds spécial de renouvellement, à notre connaissance il existait déjà, peut-être sous un autre nom, et la somme allouée est identique à celle des exercices précédents. Vous parlez de 1,7 M€, auxquels s'ajoutent cette année 800 000 € de travaux, mais ce sont des travaux non effectués en 2008. Il nous semble donc exagéré de présenter cela comme une nouveauté.

Nous aimerions, par contre, savoir si ce fonds sera utilisé pour poursuivre les travaux qui nous permettront, je le pense, de dépasser les 90 % de traitement écologique de nos eaux usées. C'est un énorme chantier qui se termine, qui a peut-être été peu visible pour les Stéphanois, mais très important. Il a dépassé les 80 M€ à la charge essentiellement de la ville, précisons-le, avec cependant des aides conséquentes de l'Union européenne. Mais il n'y a pas eu de participation de la Stéphanoise des Eaux. Elle n'y était pas contrainte. Cependant, compte tenu des bénéfices auxquels vous avez fait allusion, elle aurait pu participer d'une manière ou d'une autre.

A propos des sommes constituant le bénéfice de la Stéphanoise des Eaux, vous avez avancé le chiffre 6,2 M€ comme étant la somme que consentirait la Stéphanoise des Eaux à abandonner. L'entreprise a-t-elle confirmé ce montant ? Vous le lancez en pâture, là aussi il faut que nous vous croyions sur parole. Pouvez-vous nous dire à quoi correspond cette somme de 6,2 M€ ?

Par ailleurs, dans les documents, vous évoquez un point essentiel de la négociation, à savoir la mise en application d'un nouveau décret qui fixe des valeurs maximales de redevance

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

d'occupation du domaine public. Et on nous dit que ce nouveau décret montre que la redevance est très inférieure à celle que nous avions prévue dans nos conventions.

Pouvez-vous nous donner une idée de l'écart entre ce que légalement est tenue de verser la Stéphanoise des Eaux désormais, et ce que nous lui demandions de verser jusqu'à présent ? Nous aimerions avoir aussi quelques précisions sur la mise en place conjointe d'un fonds destiné à financer des opérations de coopération décentralisée. A quelle hauteur sera-t-il abondé par chacune des parties ? Avez-vous déjà des propositions précises et sur quel continent ?

Et enfin, il est évoqué très précisément la vente d'eau par la Stéphanoise des Eaux aux autres collectivités locales. Cela relance le débat sur le transfert éventuel de la compétence vers Saint-Etienne Métropole. L'eau provenant des mêmes barrages et des mêmes installations, n'est-il pas temps, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, de mutualiser les moyens pour que l'ensemble de notre agglomération ait une eau abordable et de qualité ?

Bien évidemment, notre groupe *La voix des Stéphanois* votera l'ensemble des quatre délibérations de ce jour car elles nous semblent aller dans le sens de l'intérêt des Stéphanois. Nous serons bien sûr vigilants sur la suite de l'exécution de ce contrat, et ceci jusqu'en 2022.

**M. THIOLLIERE**

J'espère que nous serons tous présents en 2022, et que nous n'aurons plus ce même sujet à traiter.

Je voudrais faire trois remarques au nom du groupe sur ce dossier sur lequel nous travaillons depuis maintenant plusieurs mois depuis les élections municipales et sur lequel nous avons déjà beaucoup travaillé avant les élections. D'ailleurs, vous vous êtes placé vous-même dans un arrière-plan municipal, au sens des élections qui ont eu lieu il y a un an, et dans un arrière-plan idéologique sur le sujet, pour certains d'entre vous. En effet, nous nous rappelons que le parti communiste avait des vues très précises sur la remunicipalisation du service de l'eau, et cela depuis de très nombreuses années.

Le moment que vous avez choisi pour délibérer ce soir est un moment qui vient en temps et en heure puisque nous sommes au cœur de la révision quinquennale. Cette dernière permet à la ville de renégocier comme vous l'avez fait.

Nous aurions pu imaginer que, pour des raisons de transparence et de pédagogie vis-à-vis des Stéphanois, vous ayez eu le même souci d'un conseil municipal extraordinaire pour leur annoncer que vous alliez augmenter les impôts. Nous pouvons le regretter. Quoi qu'il en soit, la note sera là à la fin de l'année.

Pour ce qui est du travail que vous avez réalisé vous-même et vos principaux collaborateurs, je précise que nous avons commencé à travailler à l'été 2007, dans le cadre du début de la révision quinquennale. Puis sont arrivées les élections municipales et, 12 ou 14 mois après, vous nous présentez le résultat de votre négociation.

Vous vous souvenez certainement, parce que c'est un sujet que vous avez souvent évoqué pendant la campagne des élections municipales, que notre majorité de l'époque était à environ 0,45 € d'économie et que nous n'avions pas terminé les négociations que nous pensions poursuivre après.

Vous l'avez fait parce que c'est vous qui avez été élu et vous parvenez à un peu plus d'un euro aujourd'hui. C'est une bonne chose et tant mieux si vous êtes arrivé à un euro. Tant mieux pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Ceci dit, quelle que soit l'argumentation que vous utilisez, les Stéphanois verront ce que cela représente en termes de monnaie sonnante et trébuchante.

Vous faites la différence entre le consommateur et le contribuable. J'ignore si vous avez totalement raison parce que c'est souvent le même. En tout cas, c'est de vous que dépend le traitement des deux, puisque vous êtes à la fois le maire qui augmente les impôts et celui qui fixe le prix de l'eau.

Donc, les Stéphanois vont constater qu'en fonction de leur consommation d'eau -et on espère qu'elle sera la plus faible possible pour des raisons environnementales- l'avantage que vous leur accorderez sera de 5 à 10 € par mois. Nous ne savons pas ce qu'il advient de ceux qui consomment plus de 120m<sup>3</sup> même s'ils sont peu nombreux. Nous imaginons plutôt qu'ils vont payer le même prix qu'auparavant. Mais peu importe le volume dans la mesure où le prix baisse d'un euro, l'économie sera donc de 60 ou 120 € par an, c'est-à-dire entre 5 et 10 € par mois.

Il faut comparer ce chiffre à l'augmentation des impôts que vous avez proposée cette année, qui va toucher les ménages qui paient des impôts, c'est-à-dire beaucoup de Stéphanois de classe moyenne. Contrairement à ce que vous avez toujours imaginé, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas une ville où les habitants paient des impôts parce qu'ils sont très riches. Il y a beaucoup de gens modestes qui paient des impôts à Saint-Etienne, des retraités, des jeunes couples qui vivent décemment sans pour autant être riches. Ces gens-là verront augmenter leur facture d'impôts plus que ce que vous leur accorderez en diminution du prix de l'eau. C'est une réalité tangible que chacun pourra vérifier dans les mois à venir.

Nous avons imaginé à l'époque que la location du compteur, qui représente une part fixe du prix de l'eau, pourrait évoluer en fonction des revenus et donc de la consommation. Ce n'est pas l'hypothèse que vous avez choisie. Tout le monde payera 19 € quelle que soit sa situation personnelle ou familiale.

Donc, concernant le prix de l'eau, tant mieux si vous avez fait l'autre partie du chemin que nous avons commencé en son temps.

Deuxième chapitre : vous avez renoncé à la municipalisation, c'est-à-dire au retour en régie. Vous êtes arrivé à convaincre le parti communiste. Tout à l'heure, j'entendais M. PECEL devenir presque plus sarkozyste que Nicolas SARKOZY ! En effet, il se prévaut maintenant des citations du Président de la République. Ce n'est pas toujours ce que j'entendais dans certains quartiers où je me rendais et où le parti communiste se prévalait, s'il revenait au pouvoir, de remunicipaliser le service des eaux.

Cependant, cher Monsieur PECEL, il existe des contraintes de gestion quand on exerce le pouvoir qui font fi de pas mal d'idéologies, ou d'idées qu'on avait en tête quand on était dans l'opposition. Donc, tant mieux pour tout le monde si nous échappons aujourd'hui à cette forme de débat idéologique.

Vous avez donc balayé semble-t-il définitivement la remunicipalisation. Ce sujet ne sera donc sans doute plus en débat dans cette enceinte, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter car ce

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

fut l'occasion, pendant de nombreuses années, d'un débat assez houleux entre nous. Vous arrivez dans une période de décroisement des deux sociétés. En effet, au niveau national, les sociétés qui géraient la Stéphanoise des Eaux ont décidé de se décroiser, c'est donc un contexte nouveau dans lequel nous allons évoluer dans les années à venir.

Par ailleurs, toujours dans ce même chapitre du contexte, vous validez la convention financière qui lie la Stéphanoise des Eaux et la Ville. Vous la réécrivez, vous la mettez au goût du jour, ce que nous avons fait en son temps lorsqu'il le fallait.

Monsieur le Maire, ne soyez pas surpris de mes propos, la convention financière va rester en place. C'est une réalité que vous écrivez et que vous soumettez à notre délibération.

Je voudrais également rappeler, parce que cela n'a pas été dit et que vous faites pas mal de politique les uns et les autres, que le contexte dans lequel nous nous trouvons permet aujourd'hui à la ville de Saint-Etienne, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années, de bénéficier d'un réseau d'assainissement presque entièrement reconstruit, avec des réseaux séparés et une station d'épuration complètement transformée et adaptée aux règles actuelles dans le domaine de l'assainissement.

C'est un bien commun qu'il vous appartient de faire fonctionner. Vous avez raison de dire que ce bien commun nous est précieux parce qu'il a coûté cher à remettre en état.

Troisième chapitre : ce travail que vous nous présentez ce soir nous amènera -je suis prêt à en prendre le pari- à d'autres délibérations sur le sujet. Non pas uniquement parce que nous sommes dans la révision quinquennale, qui par définition revient tous les cinq ans, mais parce qu'il existe des aléas que vous ne maîtrisez pas ou que nous ne sommes pas en mesure de maîtriser en fonction de ce que vous nous dites ce soir. Je pense en particulier aux travaux qui se trouvent devant nous. Ils sont estimés « à la louche » et rien ne dit qu'ils seront exactement du montant prévu. Ils pourront être revus, soit à la baisse, soit à la hausse. S'ils sont revus à la hausse, cela vous obligera à trouver l'argent quelque part, ce qui n'est pas dit dans les documents que vous nous présentez. S'ils sont à la baisse, mais c'est peu probable du fait du cours naturel des choses, il vous restera à savoir, le jour venu, vous avec quels moyens vous les financerez et comment, à partir du prix global de l'eau, vous réaliserez cette opération.

Toujours dans le chapitre des aléas ou d'un contexte non défini, rien n'est dit de la pérennité de la société Stéphanoise des Eaux, notamment au niveau de la qualité des services rendus et au niveau du personnel. Rien n'est dit sur le nombre de personnes, et rien n'est expliqué sur les garanties que vous auriez obtenues ou pas de la part du concessionnaire pour le maintien du même nombre d'emplois.

On peut avoir des visions idéologiques. Ce n'est pas péjoratif de ma part. L'idéologie est parfois utile à la conduite de la société. Ceci dit la conduite idéologique des affaires amène parfois à oublier des réalités simples. Il est probable que la société Stéphanoise des Eaux, lorsqu'elle fera ses comptes -ce qu'elle a déjà sans doute un peu fait- et qu'elle verra le bénéfice qu'il faut qu'elle retienne, elle devra trouver des mesures d'accompagnement qui se traduiront par des charges en moins pour son compte.

De ce point de vue-là, je n'ai rien vu qui nous permette de valider ou pas une évolution de cette société. Je rappelle que le personnel de la Stéphanoise des Eaux est composé de personnes nouvellement embauchées par l'entreprise qui font d'elle une belle PME, et de

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

personnes qui sont des anciens fonctionnaires municipaux ayant choisi de rejoindre cette société lorsque la possibilité leur avait été donnée.

Donc, au bout du compte, nous pouvons dire que la part de votre travail a été accomplie. Vous nous présentez un dossier qui permet de diminuer le prix de l'eau pour les Stéphanois. C'est tant mieux. Il reste un certain nombre de choses incertaines dont nous pourrons juger en temps venu. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera ce dossier, ce qui va changer par rapport à ce que vous faisiez quand vous étiez dans l'opposition. En effet, nous allons voter ces délibérations car elles apportent une amélioration concrète aux Stéphanois, sans pour autant négliger le fait qu'il demeure un certain nombre d'incertitudes qui pèsent sur l'avenir du service de l'eau.

**M. REY**

Concernant la négociation avec Stéphanoise des Eaux, cette entreprise a accepté de baisser ses bénéfices de 6,2 M€ dites-vous, et sans contrepartie puisqu'il s'agit de l'abandon de la redevance de l'occupation du domaine public.

Il se trouve que dans le cadre du décroisement, c'est la société VEOLIA qui va gérer la Stéphanoise des Eaux, c'est aussi cette société qui gérait la station du Porchon pour laquelle il a été mis fin à son contrat avec éventuellement le risque d'indemnités pour résiliation abusive.

Nous voudrions savoir si les discussions qui ont été menées sur la station du Porchon l'ont été conjointement, ou si elles sont encore en cours.

Par ailleurs, quel risque avons-nous sur les 5 M€ de litige pour rupture abusive du contrat avec la même société ?

**M. LE MAIRE**

Je donne la parole à M. PECEL pour apporter certains éléments de réponse.

**M. PECEL**

En préambule, je ne peux m'empêcher de dire que certaines remarques m'ont fait sourire. Je vous pose la question Monsieur ARTIGUES : en 1992, aviez-vous imaginé de faire un référendum lorsque vous avez privatisé le service de l'eau ? Vous allez me répondre, comme votre collègue CHAMBE, que vous n'étiez pas présent. Néanmoins, en tant que député, en 2004, vous avez fait le choix politique en matière énergétique d'ouvrir le capital d'EDF. Donc, votre fougue pour le service public a de grosses limites. Mais ce n'est qu'une parenthèse.

Pour répondre plus sérieusement à vos questions, vous dites que l'indemnité de rupture n'est pas évaluée. Nous l'avons évaluée à 40 M€ et elle peut aller jusqu'à 80 M€. L'incertitude repose sur la décision de justice. Si nous avons dénoncé ce contrat, ce n'était pas à nous de fixer le niveau de l'indemnité de rupture.

Toutefois, si cette indemnité avait été de 80 M€, puisque nous récupérons 6,2 M€ par an, multiplié par 13 ans ; cela signifiait que le prix de l'eau à Saint-Etienne ne pouvait pas baisser jusqu'à 2022. Voici un premier élément de réponse.

Ensuite, vous dites n'avoir aucun chiffre par rapport à l'éventualité de la régie municipale. Un expert comptable de Grenoble a validé notre démarche sur la régie. Certes, il se situe à Grenoble, mais vous savez que le service de l'eau a été remunicipalisé du fait que la durée du contrat était un peu différente.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Monsieur THIOILLIERE, j'ai un courrier qui cite une rencontre ayant eu lieu début novembre 2007, avec un contenu sur les éventuelles avancées que pouvait faire la Stéphanoise des Eaux. Je vous le lis :

« *Nos efforts pourraient porter sur les points suivants :*

- *Intégrer dans notre contrat, sans surcoût pour l'utilisateur, le traitement des effluents provenant de Terrenoire.*
- *Optimiser les dépenses de renouvellement.*
- *Investir environ 400 000 € pour le déploiement de l'infrastructure nécessaire au développement du télérelevé des compteurs d'eau sur toute la ville de Saint-Etienne.*
- *Améliorer la productivité de l'entreprise.*

*En revanche, votre proposition ne peut être acceptée en l'état car l'équilibre économique du contrat doit être jugé sur sa durée totale et tenir compte, d'une part des engagements financiers initiaux... ».*

S'il n'y avait pas eu volonté de la part de notre équipe de présenter une régie municipale, croyez-vous que vous auriez pu bénéficier des mêmes résultats ? Enfin, chacun pense ce qu'il veut. Il n'empêche que vous êtes sur un terrain plus ou moins mouvant sur cette question.

Vous évoquez aussi les engagements de qualité. C'est un des points essentiel du contrat sur lequel nous avons travaillé avec la Stéphanoise des Eaux. Et pour une fois, nous aurons la transparence sur les indices de qualité.

Ensuite, vous évoquez les gros consommateurs d'eau. Il faut savoir que, dans l'ancien contrat, ces gros consommateurs n'ont jamais payé l'impôt sur l'eau. Donc, nous faisons bénéficier de cette baisse de l'eau principalement les petits consommateurs en dessous de 120m<sup>3</sup> qui représentent 90 % de la population stéphanoise, parce que ce sont eux qui ont payé l'impôt sur l'eau.

N'oublions pas qu'il y avait une dégressivité par rapport au volume consommé et que cette application a été revue. Donc, de ce côté-là, les Stéphanois sont traités à égalité.

Sur les fonds de travaux, nous avons des engagements, sauf qu'ils n'étaient pas toujours respectés. C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'un article indique qu'il est nécessaire de réinjecter 801 000 € parce que les travaux n'ont pas été effectués.

Nous avons maintenu les fonds de travaux à 2,5 M€ pour l'eau potable et à 1,5 M€ pour l'assainissement.

Sur la redevance d'occupation du domaine public, le texte de loi qui va paraître nous impose de la diminuer par cent. Donc, nous sommes en conformité avec ce plafond.

Bien sûr que nous n'avons pas pu habiller la convention juridique comme nous le souhaitions puisque, le droit d'entrée reposant sur le remboursement de l'emprunt contracté pour le budget général, nous ne pouvions pas mieux faire que de traiter les points les uns après les autres pour rendre crédibles les négociations.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Concernant la vente d'eau en gros, la différence de taille est qu'aujourd'hui, la ville de Saint-Etienne discute avec les responsables des différentes communes, et la Stéphanoise des Eaux parafera la convention qui deviendra tripartite. C'est nous qui avons la main par rapport aux autres communes. Cette volonté de travailler ensemble pose effectivement la question de savoir s'il y aurait, demain, nécessité de prévoir une intercommunalité.

Enfin, Monsieur REY, il n'est pas possible de mêler, dans un appel d'offres, la concession de l'eau et le débat sur l'attribution d'un marché. Nous ne l'avons pas fait et je pense que nous ne le regretterons pas.

**M. LE MAIRE**

Merci Alain PECCEL. Je donne la parole à Geneviève ALBOUY pour apporter quelques précisions.

**Mme ALBOUY**

Ce seront quelques précisions apportées à MM. ARTIGUES et THIOLLIERE.

Pour ce qui concerne notre politique de développement durable, il est vrai que nous avons envisagé d'utiliser de l'eau brute, c'est-à-dire en amont de la station de traitement de Solaure, ne serait-ce que pour le lavage sur le secteur Sud. Par ailleurs, la récupération des eaux pluviales pour le lavage, l'arrosage du secteur Nord de Saint-Etienne est en cours de réflexion.

Une autre réflexion est en cours concernant les fontaines. Il y a de nombreuses fontaines à Saint-Etienne, nous allons voir comment les faire fonctionner en circuit fermé. Certaines le sont déjà, d'autres sont à prévoir, afin d'éviter la consommation d'eau par une récupération immédiate.

Pour ce qui concerne le fonds pour la coopération décentralisée, il est précisé que la Stéphanoise des Eaux s'engage pour une somme de 30 000 € par an. Il est bien évident que la ville de Saint-Etienne participera, la hauteur de sa participation sera déterminée en fonction de ce qu'elle souhaite apporter.

Quant au financement des travaux, nous y avons pensé quand nous avons instauré la part communale concernant l'eau. L'estimation des travaux a été faite d'une manière assez pointue dans la mesure où nous avons intégré les deux barrages qui nécessitent réellement des travaux, à savoir Lavalette et le Pas du Riot. Par ailleurs, nous avons également intégré des interconnexions possibles à mettre en place dans le cas d'une vidange totale de Lavalette. Or, il semblerait que nous allions vers des solutions moins onéreuses au niveau de ces interconnexions.

Donc, nous pouvons dire que nous avons vraiment surestimé le coût de ces travaux. Ainsi, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'inquiétude à avoir.

**M. LE MAIRE**

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**Mme DUMONT**

Je voudrais donner une explication de vote. Comme mon collègue l'a indiqué, nous allons voter ces délibérations parce qu'elles représentent une grande avancée. Cependant, bien que n'étant pas communiste, je souligne que j'étais très favorable à la remunicipalisation, pour le personnel en particulier, lequel fait encore partie du personnel de la ville. Ce n'est donc pas lui qui aurait grevé le budget.

A ce sujet, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner quelques informations sur le mouvement social qui s'installe parmi le personnel municipal ? En effet, nous avons appris qu'un mot d'ordre de grève vient d'être lancé suite à l'inquiétude provoquée principalement par les suppressions de poste et la baisse du régime indemnitaire.

Quand on pense à l'espoir que votre élection a suscité parmi le personnel municipal...

**M. LE MAIRE**

Madame DUMONT, j'entends votre demande...

**Mme DUMONT**

Permettez-moi au moins de finir ma phrase.

**M. LE MAIRE**

Si vous voulez poser une question supplémentaire, vous en avez le droit, mais le règlement prévoit qu'il faut la poser par écrit cinq jours avant la réunion du conseil municipal.

Je répondrai à votre question par courtoisie, mais reconnaissez que vous êtes en dehors du règlement, c'est une évidence.

**Mme DUMONT**

Bien sûr. Cependant, même si vous n'y répondez pas, permettez-moi au moins de la poser.

**M. LE MAIRE**

D'après le règlement du conseil municipal, aujourd'hui nous n'avons pas de question diverse. Donc, nous évoquons simplement les quatre délibérations sur l'eau. Néanmoins, à la fin de la réunion, j'apporterai un élément de réponse à la question que vous venez d'évoquer.

**Mme DUMONT**

Pour terminer ma phrase qui me semble être la principale, quand on pense à l'espoir que votre élection a suscité parmi le personnel, on s'étonne d'une attitude aussi peu sociale, aussi peu socialiste. Est-ce que ces deux mots sont encore de la même famille ?

**M. LE MAIRE**

Ensuite, François MEHL souhaite intervenir.

**M. MEHL**

J'interviens au nom du groupe *Diversité* pour exprimer, à l'instar de nos collègues de la majorité, toute notre satisfaction ce soir. Aujourd'hui, pour nous, est un jour d'exception qui va mettre fin à une situation des plus anormales. Nous pouvons dire, en effet, que ce soir la ville de Saint-Etienne sort d'un épisode scandaleux de fiscalisation du prix de l'eau, au détriment de toutes les Stéphanoises et de tous les Stéphanois.



Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Nous voudrions, tout d'abord, souligner le changement de nature de la conception qui a présidé aux décisions que nous prenons ce soir. Décidément, l'eau n'est pas une marchandise au prix variable et fluctuant au gré des besoins de financement. L'eau est un bien vital. Il est donc juste de revenir à cette notion.

A cet égard, nous saluons le basculement souligné du calcul des consommations, qui visent à responsabiliser chacun sur sa juste consommation, en abandonnant la vision mercantile qui prévalait jusqu'alors, en félicitant les plus gros consommateurs.

L'eau est une ressource naturelle. Nul aujourd'hui ne peut faire l'impasse sur la préservation des ressources naturelles.

Nous voulons également saluer la façon dont les négociations ont été conduites, sans dogmatisme partisan. Jusqu'au bout, les deux possibilités, soit le retour en régie, soit la renégociation, sont restées ouvertes. Et ce qui a finalement pu être tranché l'a été de façon très pragmatique et en faveur de l'ensemble de nos concitoyens.

Enfin bien sûr, cette question était un engagement pris pendant la campagne électorale. C'est une fierté de participer à la vie d'une majorité qui tient ses engagements.

Je le répète, ce soir nous rendons de la dignité à toutes les Stéphanoises et à tous les Stéphanois, et nous sommes d'autant plus fiers de le faire aujourd'hui que la période actuelle est dure pour les personnes en situation précaire et pour les familles de notre cité.

**Mme BIANCHIN**

J'interviens au nom du groupe communiste.

Ce conseil municipal extraordinaire est un grand jour. Depuis la bataille contre la privatisation menée par quelques associations, notamment « Eau service public », mais également par les élus d'opposition depuis 1992, nous supprimons aujourd'hui l'impôt sur l'eau à Saint-Etienne.

Certes, en 1997, grâce à l'action du groupe communiste de l'époque, la justice nous avait partiellement donné raison en remettant en cause le fameux droit d'entrée. Un artifice qui consistait à faire payer aux usagers un emprunt de 388 MF, qui allait alimenter le budget de la ville en échange de la disparition de notre régie municipale.

Si le prix de l'eau était aussi cher dans notre ville, c'est qu'il fallait à la fois rembourser cette dette et payer de plus des intérêts prohibitifs à la Stéphanois des Eaux, propriété à parité de deux grands groupes industriels capitalistes : la Générale des Eaux et la Lyonnaise des Eaux, devenues VEOLIA et SUEZ.

Cet impôt déguisé, non calculé sur les revenus mais sur la consommation d'un bien essentiel pour tous les usagers, était absolument scandaleux. D'ailleurs, quelques décennies après, ce choix contesté par l'ensemble de la population est toujours présent dans nos têtes.

Aujourd'hui, nous mettons un terme à ce contrat inique, mis en place par le maire UDF de l'époque, François DUBANCHET, et jamais remis en cause par les différentes mandatures de Michel THIOLLIERE UDF/UMP et par l'ensemble des élus UDF/Modem qui ont suivi, et ce malgré le mécontentement général de la population.

Parce que nous avons toujours été au cœur de cette bataille, les élus communistes sont fiers -je me permets d'associer notre camarade Françoise GAMPER, alors conseillère municipale, très

investie à l'époque sur cette question notamment- que cette négociation aboutisse aujourd'hui dans le sens des intérêts des Stéphanois.

Les conditions du contrat signé jusqu'en 2022 ne permettaient pas le retour immédiat en régie municipale directe. Toutefois, grâce à la volonté et à la ténacité de notre équipe municipale, nous sommes satisfaits du résultat. La baisse consentie est proportionnelle aux conditions du contrat mis en place à l'époque. La diminution tarifaire d'un euro par mètre cube d'eau consommé s'applique aux petits consommateurs qui ont prioritairement payé depuis 1992 l'impôt sur l'eau. Cette baisse s'atténue au gré des consommations d'eau vendue en gros aux usagers des lotissements et des entreprises qui bénéficiaient d'une dégressivité tarifaire.

Les profits de la Stéphanoise des Eaux, détenue aujourd'hui à 100 % par le groupe VEOLIA, vont diminuer de 6,2 M€ pour un chiffre d'affaires de 34 M€ pour chaque année d'exploitation. N'est-ce pas un résultat concret obtenu par une municipalité de gauche ? Chacun est à même de juger.

Après le passage de la durée du ticket STAS de transport en commun à 1h30, la gratuité de celui-ci pour les anciens combattants avant une négociation que nous espérons favorable pour les usagers des restaurations scolaires, tant en termes de qualité que de prix, cela valait vraiment le coup de changer d'équipe municipale.

#### **M. FRIEDENBERG**

Monsieur le Maire, chers collègues, il arrive que les dossiers que nous avons à voter donnent lieu à des querelles de chiffres. Et bien, dans ce dossier de l'eau, dossier ô combien important pour les Stéphanois, de querelles de chiffres il n'y aura pas, du moins avec les consommateurs. Car les chiffres sont clairs, clairs comme de l'eau de roche !

Grâce aux négociations menées par l'équipe municipale avec la Stéphanoise des Eaux, les usagers vont économiser 1,06 € par mètre cube pour les 120 premiers mètres cubes consommés. Cela a été dit, mais cela fait du bien de le répéter. Sachant que 90 % des usagers consomment annuellement moins de 120m<sup>3</sup>, on peut affirmer que cette mesure, au-delà d'être importante sur le plan financier, est aussi équitable. Je dirai même -et ici le terme n'est pas galvaudé- que c'est une mesure populaire.

Nous Radicaux de gauche, nous sommes fiers d'avoir contribué à cette mesure historique qu'est la baisse du prix de l'eau de plus d'un euro par mètre cube.

Je remercie Geneviève ALBOUY d'avoir apporté sa pierre radicale lors des négociations. Nous sommes fiers et satisfaits de voir entrer dans ces négociations avec un opérateur privé la prise en compte du service public. L'eau n'est-elle pas un bien commun indispensable à la vie, un bien qu'il faut équitablement protéger et équitablement distribuer ?

Et, dans ces négociations, il faut ajouter 30 000 € que la Stéphanoise des Eaux versera grâce au dispositif de la loi Oudin, 30 000 € qui seront consacrés à la coopération décentralisée, et qui permettront de construire des puits pour la population de Tamatave, notre ville jumelle à Madagascar. Je souligne que c'est un dispositif que l'ancienne équipe municipale, dont vous faisiez partie Monsieur ARTIGUES, n'avait jamais activé.

Le groupe PRG est fier du résultat de ces négociations qui constitue une victoire incontestable pour la municipalité. Et c'est une victoire pour deux raisons :

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

La première, je viens d'en parler, parce que les Stéphanois vont payer l'eau à un juste prix.

La deuxième parce que l'avenant au contrat prévoit le provisionnement des sommes nécessaires à la réparation et à l'entretien des barrages dont le rôle, pourtant essentiel dans la bonne gestion de l'eau, avait été curieusement totalement occulté par les précédentes équipes municipales.

Le fait d'avoir concédé, voici de nombreuses années, la gestion de l'eau à une entreprise privée pouvait, à l'époque, se concevoir compte tenu de l'endettement de la ville, mais pas à de telles conditions.

Le fait de n'avoir rien fait depuis, pour renégocier un contrat visiblement déséquilibré, un contrat totalement en défaveur des Stéphanois, était par contre inconcevable.

Pour avoir osé, la municipalité et l'équipe municipale sont donc récompensées.

Je ne doute pas d'ailleurs, Monsieur le Maire, que l'opposition, soucieuse de l'intérêt des Stéphanois, va vous remercier d'avoir fait en un an ce qu'elle a été incapable d'esquisser en plus d'une décennie.

Je vous remercie.

**Mme SASSO**

Je ne vais pas reprendre les termes du contrat, mes collègues l'ont rappelé, même si cela fait plaisir de se dire qu'aujourd'hui est un grand jour pour tous les Stéphanois.

Au nom du groupe de la majorité municipale *Socialistes et Apparentés*, je voudrais adresser tous mes remerciements et félicitations aux collègues négociateurs, à la direction générale et aux services, qui par leur compétence et leur opiniâtreté ont permis ce résultat que vous nous présentez ce soir, Monsieur le Maire.

Cette baisse est l'aboutissement d'une longue histoire, de nombreuses actions des associations, des syndicats, des parties de gauche qui, sans relâche, n'ont cessé de dénoncer, depuis 17 ans, la gestion erratique et très coûteuse pour les Stéphanois de ce dossier de l'eau. Puisque nous avons le triste privilège d'avoir un des tarifs les plus élevés de France, et que nous étions pieds et poings liés à la Stéphanoise des Eaux.

Vous aviez pris cet engagement pendant la campagne électorale, vous l'avez tenu et même bien au-delà. C'est pour nous l'expression d'une éthique qui ne peut que valoriser l'action politique : prendre des engagements devant la population que l'on peut tenir.

Cette baisse est surtout importante pour les Stéphanois. Rappelons qu'ils sont très nombreux à avoir des revenus modestes, voire très modestes. Un gain de plus de 120 € par an, pour une consommation moyenne d'une famille de quatre personnes, est important, en particulier dans un contexte de baisse de pouvoir d'achat pour nos concitoyens qui ont perdu leur emploi ou qui subissent le chômage partiel.

Ce gain vient à la suite de l'augmentation de la durée du ticket STAS, qui est un gain supplémentaire pour la mobilité et les déplacements collectifs.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Nous tenons à souligner qu'aucune collectivité n'avait réussi, à ce jour, un tel résultat : moins 23 % sur le tarif de l'eau. Aussi, nous nous félicitons que, pour cette année de l'eau, les Stéphanois puissent bénéficier d'une baisse de leur facture, tout en incitant à la diminution de la consommation d'eau indispensable à notre avenir et à l'environnement.

Oui, Monsieur le Maire, par cette délibération que vous nous présentez ce soir, vous nous montrez que vous avez su défendre les intérêts des Stéphanois et que vous redonnez des lettres de noblesse à la politique.

**M. LE MAIRE**

Tout d'abord, je voudrais me féliciter de l'unanimité du conseil. Un vote à l'unanimité sur une délibération aussi importante, après tant de débats, montre qu'au-delà de nos engagements, c'est l'intérêt général qui est reconnu dans ces délibérations. Donc, je me félicite de cette unanimité.

Monsieur THIOLLIERE disait que l'on ne pouvait jamais préjuger de l'avenir et qu'il y aurait sans doute, dans le futur, d'autres échéances. Il y aura déjà une renégociation quinquennale et peut-être des évolutions, c'est vrai. Toutefois, nous aborderons incontestablement, devant le délégataire, ces échéances futures dans une position qui sera sans commune mesure avec celle qui était existante avant cette délibération, en raison de la stabilisation juridique de ces délibérations, et en raison de la capacité que nous avons montré d'expertiser des dossiers complexes et de défendre au mieux les intérêts des Stéphanois.

Sans vouloir polémiquer, je voudrais répondre à M. ARTIGUES. Tout d'abord, vous dites que nous faisons de la communication avec ce conseil extraordinaire. Réellement, c'est un sujet qui en valait la peine. De plus, sur le ton de la plaisanterie, je rappelle que, depuis que nos débats sont télévisés, vous intervenez beaucoup, et c'est très bien. Donc, dans un conseil municipal ordinaire, nous aurions terminé la séance à minuit. Or, il fallait prendre le temps de ces débats.

Sur le fond et plus sérieusement, vous ne pouvez pas tirer un trait sur le passé. Vous devez assumer toutes vos décisions et tous vos votes. Or, depuis 1995 où vous êtes au conseil municipal en tant qu'adjoint des deux équipes précédentes, vos votes ont été clairs. Vous avez eu, avec toute l'équipe municipale, donc avec M. THIOLLIERE, trois renégociations quinquennales dans les mains. Nous en avons eu besoin d'une et de huit mois pour aboutir à ce résultat.

Vous avez eu deux rapports de la Chambre régionale des comptes avec des arguments précis. Je rappelle que cette instance n'est ni de gauche, ni de droite. Elle pointait un certain nombre de problèmes, vous les avez laissés de côté.

Vous avez eu 11 avenants sur le service public de l'eau et 7 sur l'assainissement, et vous avez tout voté. Vous avez même voté Monsieur ARTIGUES -même si vous n'étiez pas présent, c'était M. CHAMBE- le dernier budget 2008 de l'ancienne équipe municipale.

Donc, vous ne pouvez pas faire comme si cela n'avait pas existé. C'est la réalité des choses. Nous avons eu des désaccords sur ces votes, et vous avez pris vos décisions en votre âme et conscience, je ne vous fais aucun procès dans ce domaine, mais c'est la réalité politique. Vous ne pouvez pas faire comme si, pendant toutes ces années, vous n'aviez pas avalisé toutes les

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

décisions des anciennes équipes municipales de non renégociation et de confortement d'un contrat extrêmement déséquilibré.

Ensuite, je réponds à une autre question portant sur ce que nous faisons au-delà de 120m<sup>3</sup>. Je rappelle qu'il y a tout de même une baisse qui est simplement dégressive. Par exemple, pour une PME qui consomme 600m<sup>3</sup>, elle économisera quand même 235 €. Cela représente un peu moins que 23 %, mais c'est tout de même confortable. L'économie est dégressive jusqu'à 10 000m<sup>3</sup>.

Vous avez posé une question précise sur les 6,2 M€ en nous demandant d'où sortait ce chiffre. C'est le résultat de la négociation qui a été actée par la Stéphanoise des Eaux. Il s'agit de 6,2 M€ de chiffre d'affaires, ce qui correspond à une baisse des profits de 5,8 M€. C'est le résultat de notre négociation technique, économique, financière et politique, avec la question de l'alternative du retour au service public.

Vous avez indiqué également que vous auriez aimé avoir davantage d'éléments sur l'hypothèse du retour au service public. Les conclusions sont simples : nous pouvions espérer un prix de l'eau, dans une gestion publique, d'après les experts, aux alentours de 3,40 € soit environ ce que nous avons obtenu, avec le risque de devoir payer à la Stéphanoise des Eaux des indemnités de rupture de contrat de 40 à 60 M€. Cela faisait automatiquement remonter le prix de l'eau au-dessus de 4 € car nous aurions été obligés de provisionner.

Ensuite, il existe d'autres éléments, mais croyez bien que cette question du retour au service public a été examinée à fond. A l'avenir, dans cinq ans, j'ignore qui sera à cette place, personne ne le sait, mais pour ma part je n'exclus nullement le retour au service public. Je réponds en cela à Mme DUMONT. La prochaine fois, nous remettrons sur la table les deux hypothèses. S'il n'y a plus d'indemnité à payer, le retour au service public est une hypothèse crédible comme l'ont montré nos études, ce qui n'était pas le cas en milieu de contrat.

Je voudrais terminer en répondant à Michel THIOLLIERE et à M. ARTIGUES sur deux points précis. Vous avez dit tous les deux que nous faisons la différence entre les consommateurs et les contribuables alors qu'il s'agit des mêmes personnes. Si vous considérez que ce sont les mêmes, cela signifie que vous oubliez les 30 ou 35 % de Stéphanois les plus modestes qui ne paient pas d'impôt. Nous ne les laissons pas de côté. La différence entre les consommateurs et les contribuables, c'est qu'il y a 35 % de ménages qui paient quand ils sont usagers et qui ne paient pas quand ils sont contribuables. Madame DUMONT, c'est cela être socialiste.

Par ailleurs, Michel THIOLLIERE indique que la convention financière continue d'exister. Non, nous proposons un projet de transaction avec la Stéphanoise des Eaux. Une transaction et une convention financière, ce n'est pas la même chose. En effet, cette transaction annule la convention financière. Quelle est la différence entre les deux ? 100 M€. Si vous ne voyez rien dans cette différence, les Stéphanois la trouveront. La transaction financière fait économiser 100 M€ aux Stéphanois jusqu'en 2022 par rapport la convention financière que vous aviez votée.

Pour le reste, l'avenir doit porter effectivement sur l'examen sérieux et attentif de l'évolution de cette délégation, des enjeux sur l'environnement, sur la protection des barrages.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

En me félicitant de ce vote unanime, nous sommes d'autant plus confortés pour continuer dans la même démarche, qui est une démarche très rigoureuse face aux enjeux qui nous attendent sur cette question de l'eau et de l'assainissement, qui est une question importante de service public et de pouvoir d'achat.

Je vous propose de mettre aux voix ces quatre délibérations.

**M. ARTIGUES**

Je souhaite réagir à vos propos qui finalement sont toujours les mêmes depuis un an. C'est très agaçant et je les trouve antidémocratique car cela signifierait que je n'aurais pas le droit d'exprimer des critiques dès lors que j'aurais voté un certain nombre de dossiers par le passé.

**M. LE MAIRE**

Vous ne pouvez pas faire comme si cela n'avait pas existé.

**M. ARTIGUES**

Lorsque M. PECCEL me reproche d'avoir voté des dossiers en 1992, c'est inadmissible. C'est un argument de bas étage. Je ne vais pas lui reprocher d'avoir cautionné les goulags en Union Soviétique. C'est du même ordre car, en 1992, je n'étais pas élu.

Monsieur le Maire, je vous dis une bonne fois pour toutes que j'assume tous mes choix, j'assume les votes que j'ai pu accomplir avec Michel THIOLLIERE, j'assume aussi le choix de ne pas avoir voulu le suivre pour un mandat supplémentaire à partir de 2008. Reconnaissez-le.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, soyez honnête, si je n'avais pas fait ces choix, nous saurions certainement l'un et l'autre dans cette salle du conseil municipal mais pas à la même place.

**M. LE MAIRE**

Je ne vous suis pas sur votre dernière phrase. Personne ne peut dire ce qui se serait passé. J'ai une conviction différente, mais je ne vous reproche rien. Je dis que, sur le dossier de l'eau qui dure depuis 1992, vous êtes entré au conseil municipal en 1995, vous ne pouvez pas contester que de 1995 à 1998...

**M. ARTIGUES**

Dans notre projet municipal pour le mandat 2008-2014, nous avons les mêmes propositions que vous. Je vous l'enverrai si vous l'avez oublié. Je sais que le Modem dérange le parti socialiste actuellement, ce n'est pas une raison pour utiliser toujours ces arguments qui ne sont pas à la hauteur de notre débat.

**M. LE MAIRE**

Le Modem ne dérange personne, en tout cas pas le parti socialiste. Sur un tel dossier, vous avez le droit de dire que vous avez changé d'avis brutalement, et que vous avez proposé de revenir presque immédiatement au service public en dépit de la démonstration que nous avons faite. Mais vous ne pouvez pas ignorer vos votes précédents qui constituent des engagements importants, en particulier sur ces dossiers. Toutefois, cela n'enlève rien à votre position actuelle.

Séance du 25 Mai 2009  
Délibérations

Je mets aux voix ces différents dossiers. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (*Non*).

**Les dossiers n°1, 2, 3 et 4 sont approuvés à l'unanimité.**

Ensuite, même si la question du personnel est hors ordre du jour et n'a pas, en théorie, à être traitée en conseil, je réponds brièvement à Mme DUMONT.

Je recevrai le personnel demain s'il a des demandes à formuler, comme beaucoup d'autres personnes en France. Vous savez d'ailleurs que demain est une journée nationale d'action de tous les personnels contre la gestion de la crise par le gouvernement. Tel est l'objet massif de cette journée de demain.

Les organisations syndicales souhaitent me rencontrer et discuter avec nous, nous le ferons bien volontiers dans le cadre des marges de manœuvre que nous sommes contraints de gérer.

Merci à toutes et à tous.  
(*Applaudissements...*)

- La séance est levée à 20h00 -

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour,0 voix contre,0 abstension(s)	

---